

Compte Rendu CHS CT du 25 septembre 2020

En amont du début de l'instance les différentes OS ont lu leurs déclarations liminaires auxquelles la Présidente répond comme suit:

- Concernant la demande unanime des représentants des personnels pour la tenue d'un CHS-CT au plus tard début septembre, la Présidente nous informe qu'aucune documentation utile pour des débats construits n'était à disposition de l'administration. Ainsi, l'audio du 31/08/2020 avait pour seul but d'informer vos représentants et qu'aucun texte n'était à disposition.
- Au sujet de la demande unanime de maintien des CHS-CT, dont la suppression est prévue dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, la Présidente nous informe que cette décision n'est pas de son ressort, mais elle fait remonter la demande auprès de la centrale. De plus, elle précise que bien que l'instance soit supprimée, les sujets seront toujours traités par le biais d'une autre instance. Vos représentants s'opposent à cette fusion, car le CHS-CT dispose d'un budget propre dont les membres attribuent les fonds après étude des besoins réels sur le terrain, il est à craindre avec cette fusion que l'enveloppe CHS-CT intègre le budget global de la Direction au détriment des agents et de leurs conditions de travail.
- Concernant les modulations d'ouverture notamment du SIP d'Yssingeaux (les après-midis étant dédiés aux réceptions sur rendez-vous "APRDV" à compter du 5 octobre prochain), la Présidente précise que la réception du public sur rendez-vous est un mode de réception satisfaisant et qu'il faut s'adapter au nouveau mode de réception et aux contraintes subies par les services.
- Les représentants des personnels déplorent une fois de plus la méthode utilisée par la Direction qui consiste à prendre des décisions en amont et ensuite de consulter les représentants des personnels, cette "consultation" n'en ayant que le nom.
- Le dossier NRP, qui déchaîne toujours toutes les passions au sein de notre direction, reste inchangé en attente de décisions nationales, ainsi le projet né en juin 2019 est toujours d'actualité mais le calendrier n'est pas fixé. Toutefois, la concertation en local a repris avec les Élus, la Présidente précise que le NRP peut évoluer, car ce dernier est établi en lien étroit avec la préfecture qui porte le réseau France Service, ainsi le nombre des points de contact (initialement 22 pour la Haute-Loire) est passé à 24 sur la nouvelle carte. Les représentants dénoncent une fois de plus l'amalgame délibéré de la Direction dans le cadre de la communication experte sur le sujet, entre point de contact et service public de proximité. Les points de contact ont pour vocation de venir en proximité en aide aux contribuables notamment dans l'accès aux outils informatiques, ils ne constituent en rien un service permettant une analyse métier de la situation du contribuable. Nous affirmons ne pas être contre ce dispositif si ce dernier était réellement un soutien auprès des contribuables, et non un argument pour détruire nos missions et supprimer en masse les postes au sein de la DGFIP.
- Dans un mail du 11/09/2020, le secrétaire du CHS-CT 43 a demandé des précisions auprès du cabinet du ministre au sujet du rôle du CHS-CT, la réponse est sans appel: dès lors que les conditions de travail des agents sont en jeu, le CHS-CT doit être consulté!! De plus vos représentants n'ont pas été informés de la prise de poste du nouvel assistant de prévention, ni

du nouveau correspondant handicap au sein de notre Direction. La Présidente présente à ce titre :

Mme JOUVE Joëlle: responsable de la division ressource et correspondante handicap, et
M BOUCHET Franck: assistant de prévention.

Les représentants demandent la mise à jours des informations sur le site Ulysse 43.

10h30- ouverture de la séance:

Avant d'entamer l'ordre du jour, les représentants **Solidaires Finances** souhaitent soumettre au vote une motion demandant la suppression du jour de carence (ci-jointe), à laquelle les camarades FO et CGT se joignent.

Le médecin de prévention incite les agents à ne pas aller travailler même en cas de symptômes saisonniers (rhino, extinction de voix,...) afin de limiter les chaînes de transmission et convient que la mise en place de ce jour de carence constitue un frein à cette priorité. Il va de soi que la période actuelle nécessite une plus grande vigilance sur le sujet.

La motion est adoptée à l'unanimité.

I_ Approbation du PV du 7 mai 2020

La CGT s'abstient car le CHS-CT était organisé en audio-conférence ; ce qui ne leur a pas permis de participer aux débats. FO et Solidaires votent pour l'approbation du PV.

II_ Bilan des mesures d'accompagnement pendant la crise COVID (PCA/PRA).

- Période PCA:

- Pendant la période du plan de continuité d'activité, 139 agents étaient positionnés sur des missions prioritaires en conformité avec le PCA national.
- Des audios avec les chefs de services réguliers (environ 18 sur la période) se sont tenues.
- Des audios avec les représentants des personnels se sont également tenues régulièrement (une quinzaine, vous trouverez les comptes rendus de chacun d'entre eux sur la page internet de la section).
- La mise en place progressive du télétravail

La CGT dénonce l'organisation des instances en audio qui ne permettent pas un dialogue social de qualité. L'Inspecteur Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (ISST) précise la position du secrétariat général, à savoir que, depuis le déconfinement, la limitation du nombre de personnes admises en présentiel semble préconisée, autant que possible.

Les représentants du 43 unanimes sont favorables à la proposition pour les représentants souhaitant assister en audio aux instances mais dénoncent la décision unilatérale de la Direction de décider arbitrairement des représentants pouvant siéger ou non en présentiel.

La retenue des jours de congés pose des questions au sujet de la gestion RH des agents présents en demi-journée. En effet en national les engagements pris par le Directeur Général étaient de la comptabilisation du travail en demi-journée, en journée entière de travail. Or notre direction aurait eu la consigne d'apprécier elle-même la situation au regard de la gestion RH. Ainsi notre Direction a fait le choix de comptabiliser en demi-journée la présence des agents. Cette décision unilatérale et contraire aux décisions nationales a eu un impact tant sur la gestion de l'attribution de la prime que sur l'application de l'ordonnance des congés. Manifestement, notre directeur général prend des

engagements auprès des représentants nationaux et retranscrit auprès des directions locales un tout autre discours.

- Période PRA:

- Depuis la fin du confinement et la décision de reprise d'activité seul les agents empêchés médicaux ont été maintenus en télétravail.
- Les prestations de ménages complémentaires n'ont pas donné lieu à facturation supplémentaire pendant la période du plus fort de la crise, depuis la fin du PCA les prestations de ménage sont facturées en supplément.
- Un aménagement horaire des plages fixes semble souhaitable (décision du CDAS) afin de favoriser les flux au restaurant administratif.
- Depuis le 01/09/2020 le port du masque est obligatoire pour tous, dans les espaces collectifs et partagés dans les locaux administratifs.
- La fin de l'état d'urgence sanitaire a également marqué la fin des ASA garde d'enfants. Toutefois la Présidente précise qu'en cas de fermeture de classe, ou situation personnelle nécessitant la garde des enfants du fait du contexte sanitaire, l'attribution d'autorisation d'absence à titre dérogatoire reste possible.
- Les ASA "personnes vulnérables" sont quant à elles maintenues sur prescription médicale. La situation du département à ce sujet est la suivante:
 - un agent reste en ASA car sa situation personnelle ne lui permet pas d'effectuer ses missions en télétravail,
 - 12 agents demeurent en télétravail à temps plein,
 - 10 agents effectuent leurs missions en alternances télétravail/présentiel (télétravail limité à 3 jours par semaine)
 - 10 agents ont repris le cours de leur convention de télétravail classique.Le médecin de prévention précise que les situations individuelles de chacun sont prises en compte avant toute décision ou prescription de télétravail. La crise sanitaire a également permis la prise en charge de 10 personnes par le psychologue après orientation du médecin de prévention (pour information le double de prescription a été émis).
- À ce jour la situation sanitaire est la suivante:
 - 1 agent "positif" est éloigné des services
 - 1 agent est en attente de retour des résultats de son test.En cas de signalement d'un cas de COVID +, une procédure RH en lien avec la médecine de prévention permet d'établir les éventuels cas contacts.
Étapes de détection des cas contact par le médecin de prévention:
 - évaluation du début du risque (24h avant l'apparition des premiers symptômes)
 - Contact face à face inférieur à 1m quelle que soit la duréeLe cas des personnes asymptomatiques et du non-respect des gestes barrières posent de vrais soucis dans le diagnostic des cas contacts.

Le protocole de prise en charge est détaillé dans la fiche du secrétariat général prévue à cet effet.

Toutefois les préconisations restent d'aérer toutes les deux heures les espaces de travail ainsi que de prendre l'air sans masque (pour les agents soumis au port quotidien).

Mme TERRISSE-BRUNEL Martine (assistante sociale de service) précise que bien que la crise sanitaire présente un aspect médical indéniable, elle reste à disposition des agents du département pour toute difficulté.

III_ Calendrier DUERP/PAP

La campagne d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels 2020 ayant débuté en février et n'ayant pu être menée à terme du fait de la crise sanitaire, les directives de la centrale consistent à établir une campagne couvrant les deux années (2020/2021). Ainsi la proposition de la Direction est de procéder au sondage des agents sur la fin d'année 2020 (via les réunions organisées dans les services) afin de pouvoir intégrer les actions nécessaires au plus tôt dans le budget du CHS-CT. L'ensemble des représentants des personnels abonde en ce sens. Toutefois la demande est formulée de solliciter également les collègues en télétravail dans le cadre de la consultation des agents.

IV_ Registre santé sécurité au travail et autres événements divers

5 demandes ont été formulées sur le registre et ont fait l'objet de réponses directes

- le remplacement du matériel de l'infirmierie du site de Terrasson est en cours
- le changement des TPE (éligible au paiement sans contact) est en cours également avec un déploiement du nouveau matériel. Vos élus déplorent tout de même le fait qu'au moins deux équipements auraient pu être adaptés par le biais d'une simple mise à jour au plus fort de la crise mais ne l'ont pas été.

Un point est également fait sur le suivi des fiches de signalement en cours et les suites données à ces dernières.

V_ Mesures du Radon dans les CFP

Après des mesures menées sur tout le département seul le site de Saugues présente un taux élevé de radon. À ce titre des mesures (portant principalement sur l'aération) doivent être prises. Suite à la mise en place des mesures de préventions une nouvelle étude du site devra être menée en N+1 afin de vérifier la pertinence des mesures de corrections mise en place.

L'ISST précise que le risque RADON doit être intégré au DUERP.

VI_ Budget 2020

Au terme des débats précédents et après étude des propositions de la Direction le budget 2020 est voté à l'unanimité. Il est toutefois à déplorer que la Direction locale tente une fois encore de faire porter sur le budget du CHS-CT des dépenses relevant du budget de cette dernière. Ainsi il est décidé notamment d'attribuer le solde du budget 2020 au renouvellement des sièges de bureau des différents sites du département.

VII_ Compte rendu d'activité du médecin de prévention

Le médecin de prévention fait part de difficultés importantes liées au logiciel utilisé dans le cadre de la médecine de prévention (multiplication des clics, faible adaptabilité aux méthodes de travail, surcharge conséquente de travail,...) ainsi que la nécessité d'obtenir le soutien d'une infirmière afin de maintenir un suivi de qualité des agents.

L'ensemble des représentants des personnels salue le travail fourni par le médecin de prévention dans le département notamment dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux.

VIII_ Questions diverses.

- Les travaux du 3^e étage de la Direction (en vue d'accueillir la trésorerie du Puy-Ville) sont en cours, la fin est prévue à la fin du mois d'octobre. Le déménagement de la trésorerie pourrait

ainsi intervenir mi-novembre.

- Les travaux de sécurisation du site d'Yssingeaux n'ont pas encore débuté, la Direction doit relancer les prestataires à ce sujet.
- L'accès au parking "fontanilles" présente de nombreux nids de poule, pour ce sujet le propriétaire du terrain doit être alerté. De plus la barrière de ce dernier est "à nouveau" cassé. La direction indique que l'utilisation abusive par des tiers de ce parking (en levant manuellement la barrière) endommage fortement le dispositif d'accès et convient que ce sujet est récurrent. Toutefois la responsabilité individuelle de chacun est rappelée quant à ce sujet. Il est impératif d'utiliser les badges prévus à cet effet afin d'accéder au parking, les réparations successives ne servent à rien autrement!
- Des précisions sont demandées à la Direction au sujet de la note concernant les frais de déplacement (cycles et le co-voiturage), ce à quoi la Direction n'a pas de réponse précise.
- La demande concernant d'éventuels aménagements horaires afin de limiter les flux de circulation en cette période sanitaire toujours tendue n'est pas retenue par la Présidente. Les consignes de cette nature devant être préconisées en national.
- Il est demandé à la Présidente d'apporter des précisions quant à l'organisation des accueils en période hivernale. En effet avec le mauvais temps il devient compliqué de faire patienter les contribuables devant les centres en extérieur. À ce sujet en effet des mesures adaptées à chaque configuration de site devront être prises.

Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CHS CT :

Noémie-Lucie SOYEZ/Guilhaume PONS/Raphaël ROCHEDIX/Jean-Louis DO CARMO

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2020

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres) N° SIRHIUS (7 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles	Informations personnelles
Service : Site : Temps partiel : % @ ☎	Adresse perso : @ ☎
Ces informations sont obligatoires	Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org

À retourner à Angélique DUCROQUET Trésorerie du Puy-Ville ou à Guillaume PONS Trésorerie de Brioude